

# **Championnat Cantonal de Blitz**

## **Règlement**

### **1. Introduction**

Le Championnat Cantonal de Blitz (CCB) est organisé par un comité d'organisation issu d'un Club d'Echecs du canton.

Au cas où aucun CE ne manifeste l'intention d'organiser le CCB, l'ANCE se charge de son organisation, ou se réserve le droit d'annuler la manifestation tant qu'aucun Club n'est disposé à en reprendre l'organisation.

L'ANCE peut apporter son soutien en fonction des besoins exprimés par le comité d'organisation du tournoi.

### **2. Droit de participation**

La participation est ouverte à tous les joueurs, neuchâtelois ou non.

### **3. Publication / inscription**

L'annonce officielle du tournoi mentionne le lieu, la date et l'horaire de jeu. Elle est publiée sur le site de l'ANCE ([www.ANCE.ch](http://www.ANCE.ch)).

### **4. Finance d'inscription / planche de prix**

La finance d'inscription et la planche des prix sont fixées par le comité d'organisation du CCB.

## **5. Organisation générale**

Le comité d'organisation est responsable du bon déroulement des rondes.  
Le directeur de tournoi est désigné au sein du comité d'organisation.  
C'est lui qui règle les éventuels litiges survenant lors de la manifestation.

## **6. Organisation dans le local de jeu.**

Les règles générales de la FSE sont applicables.  
Le système d'appariements et la cadence sont déterminés par le comité d'organisation du CCB.

## **7. Challenge**

Le premier joueur neuchâtelois (domicilié dans le canton ou affilié à un CE du canton) se voit décerner le titre de Champion Cantonal de Blitz. Il reçoit un challenge sur lequel son nom est gravé, qu'il peut conserver pendant une année. Il remettra ensuite le challenge au directeur de tournoi pour la fin du tournoi de l'année suivante.  
Les autres prix sont décernés aux joueurs quelle que soit leur origine, cantonale ou extra-cantonale.

Neuchâtel, février 2010

Pour l'ANCE

C. Schwarz, président

P. Hasler, vice-président